



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Audit de l'optimisation des ressources du : **Transport des élèves**

Rapport annuel 2015, section 3.13

Contexte

- Le Ministère a versé quelque 880 millions de dollars aux conseils scolaires en 2014-2015 aux fins du transport des élèves.
- 830 000 élèves, dont 70 % fréquentaient l'école élémentaire, ont été transportés tous les jours à destination et en provenance d'écoles publiques dans 19 000 véhicules, notamment des autobus, des fourgonnettes et des automobiles.
- Presque tous les services de transport d'élèves sont fournis par le truchement de contrats conclus avec des exploitants d'autobus scolaires.
- Les parties qui interviennent dans le transport des élèves comprennent le ministère de l'Éducation, le ministère des Transports, les exploitants d'autobus scolaires, les 72 conseils scolaires de la province et 33 consortiums de transport.



Objectif de l'audit

Déterminer si des systèmes et des procédures efficaces étaient en place pour :

- transporter de manière sécuritaire et efficiente les élèves des écoles élémentaires et secondaires;
- s'assurer que le niveau de service à l'échelle de la province est équitable et fondé sur les besoins;
- mesurer le rendement à cet égard et en rendre compte.



Conclusions générales

- Le ministère des Transports surveillait peu les exploitants d'autobus scolaires qui étaient autorisés à certifier le bon état mécanique de leurs propres véhicules.
- Le ministère de l'Éducation n'a pas rendu obligatoire l'offre d'une formation sur la sécurité à bord des autobus à l'intention des élèves, et seulement 16 des 33 consortiums de la province avaient rendu obligatoire l'offre d'une formation générale sur la sécurité à bord des autobus.
- Le financement des services de transport scolaire ne tient pas compte de facteurs locaux qui peuvent avoir une incidence considérable sur les coûts de transport



Constatations particulières

- Les véhicules scolaires, toute proportion gardée, ont été impliqués dans un plus grand nombre de collisions que les automobiles et les camions en 2013, la responsabilité ayant été imputée au conducteur de l'autobus scolaire dans 40 % des cas.
- Le système de suivi des inspections d'autobus du ministère des Transports fait état de quelque 16 000 véhicules, mais les consortiums ont déclaré qu'ils utilisaient environ 19 000 véhicules.
- Environ la moitié seulement des consortiums avaient acquis leurs services de transport en régime de concurrence, et la valeur relative accordée aux critères de sécurité dans les processus d'approvisionnement variait considérablement parmi les consortiums que nous avons visités.



Recommandations

- Les consortiums doivent améliorer la surveillance des exploitants d'autobus scolaires pour s'assurer que ceux-ci respectent les exigences contractuelles et législatives.
- Le ministère des Transports doit axer les inspections sur les autobus scolaires qui sont jugés à risque élevé, achever les inspections dans les délais prescrits, et s'assurer que les déficiences sont corrigées.
- Le ministère de l'Éducation doit établir des normes d'admissibilité aux services de transport pour favoriser une uniformité accrue à l'échelle de la province.



Explorez notre site Web

- Accédez au [rapport d'audit intégral](#).
- Consultez notre [Rapport annuel 2015](#) et nos [communiqués](#).
- Apprenez-en plus sur [notre Bureau](#).
- Faites-nous part de vos [commentaires](#).

